



FAITS SAILLANTS 2023

RÉSUMÉ

Rapport de la mairesse aux citoyens et citoyennes des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

[Rapport de la mairesse](#)

Table des matières

Mise en contexte	2
Principales méthodes comptables.....	2
Fondement de l’opinion avec réserve	2
États financiers au 31 décembre 2023	3
Résultats au 31 décembre 2023	3
Endettement net à long terme de la municipalité au 31 décembre 2023	4
Des projets réalisés en 2023.....	4
Loisirs et culture	4
Service de garde	4
Plan stratégique de développement et politique familiale	5
Aqueduc et assainissement	5
Voirie.....	5
Équipements de bureau et services informatiques.....	6
Projet garage/caserne	6
Loisirs et parcs	6
Subventions voirie	6
Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale	6
Traitement des élus en 2023	7
Conclusion	7

Mise en contexte

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Principales méthodes comptables

La comptabilisation des transactions est effectuée selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et transactions leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

L'audit des livres de la Municipalité de Saint-Casimir a été effectué par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton société de comptables professionnels agréés. Cette firme a procédé à l'audit des états financiers consolidés et de la situation financière de la Municipalité de Saint-Casimir au 31 décembre 2023.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, la Municipalité doit déterminer si un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé. La Municipalité a conclu, à la suite de son analyse, qu'aucun passif au titre d'obligation liées à la mise hors service d'immobilisations n'avait à être comptabilisé, à l'exception du passif au titre de l'obligation liée au site d'enfouissement du partenariat. Cependant, la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton n'a pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne l'exhaustivité des obligations devant être recensées et les informations fournies sur ces obligations. Par conséquent, la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton n'a pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Cette situation a conduit celle-ci à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice considéré.

États financiers au 31 décembre 2023

Résultats au 31 décembre 2023

	Aqueducs	Assainissement	Général	Total
REVENUS				
Taxes-Tarification des services	377 786	93 811	1 432 471	1 904 068
Compensation tenant lieu de taxes	-	-	93 150	93 150
Transferts	-	-	197 177	197 177
Services rendus	80 563	-	63 757	144 320
Imposition de droits	-	-	68 950	68 950
Amendes et pénalités	-	-	7 263	7 263
Intérêts	-	-	60 264	60 264
Autres revenus	16 118	-	60 526	76 644
	474 468	93 811	1 983 558	2 551 836
CHARGES				
Administration générale	-	-	457 097	457 097
Sécurité publique	-	-	317 704	317 704
Transport	-	-	720 023	720 023
Hygiène du milieu	326 636	49 292	165 831	541 759
Santé et bien-être	-	-	13 671	13 671
Aménagement, urbanisme et développement	-	-	62 723	62 723
Loisirs et culture	-	-	206 571	206 571
Remboursement de la dette à long terme	60 347	9 130	50 107	119 584
Frais de financement	36 334	4 716	181 791	222 842
	423 317	63 138	2 175 519	2 661 974
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION DE CERTAINS ÉLÉMENTS	51 151	30 673	(191 961)	(110 138)
Produit de cession	-	-	-	-
Gain (perte) de cession	-	-	-	-
Coût des propriétés vendues	-	-	11 347	11 347
Affectations	-	-	-	-
Activités d'investissement	(9 246)	-	(35 290)	(44 536)
Excédent de fonctionnement non affecté	-	-	266 843	266 843
Excédent de fonctionnement affecté	-	-	14 906	14 906
Réserves financières et fonds réservés			(3 000)	(3 000)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	41 905	30 673	62 844	135 422

EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉS

2023	Aqueduc	ASSAINISSEMENT	GENERAL	Total
SOLDE AU DÉBUT	\$41 754	\$34 737	\$1 318 461	\$1 394 952
DÉDUIRE:				
Affectation excédent affecté - Activités de fonctionnement			(\$14 906)	(\$14 906)
Affectation excédent non affecté - Activités de fonctionnement	\$0	\$0	(\$266 843)	(\$266 843)
Affectation excédent non affecté - Activités d'investissement	(\$3 295)	(\$16 173)	(\$169 980)	(\$189 448)
AJOUTER:				
Résultat de l'exercice	\$41 905	\$30 673	\$62 844	\$135 422
SOLDE À LA FIN	\$80 364	\$49 236	\$929 576	\$1 059 176

Endettement net à long terme de la municipalité au 31 décembre 2023

	2023	2022	2021
Dettes à long terme	3 442 300 \$	2 622 800 \$	2 829 700 \$
Activités d'investissement à financer	363 816 \$	970 600 \$	- \$
Activités de fonctionnement à financer	- \$	- \$	- \$
Passif au titre des avantages sociaux futurs	- \$	- \$	- \$
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme	(951 256) \$	(779 761) \$	(858 723) \$
Quote-part dans l'endettement total net à long terme			
Organismes contrôlés	236 858 \$	252 151 \$	209 234 \$
Municipalité régionale de comté	12 544 \$	14 671 \$	15 004 \$
Endettement total net à long terme	3 104 262 \$	3 080 461 \$	2 195 215 \$

Des projets réalisés en 2023

Loisirs et culture

- À la demande des parents, le camp de jour a été prolongé de 2 semaines, passant de 5 à 7 semaines.

Service de garde

- Ouverture d'un service de garde en milieu communautaire en septembre 2023 qui accueille 12 enfants de 0 à 5 ans.

- Pour favoriser la pérennité de ce service aux citoyens, la municipalité offre le local gratuitement aux éducatrices.

Plan stratégique de développement et politique familiale

- À la suite des consultations tenues à l'automne 2023 et au printemps 2024, le plan d'action 2023-2028 a été adopté par le conseil municipal;
- La 1^{ère} action a été de créer un poste d'agente de développement communautaire pour veiller à la mise en œuvre du plan. Emilie Proulx est entrée en poste en janvier 2024;
- Les principaux comités recommandés en regard du plan stratégique ont débuté leurs travaux en mars 2024;
- Le développement de la politique familiale a repris à l'automne 2023 pour être adoptée en mai 2024.

Aqueduc et assainissement

Au cours de 2023, la municipalité a fait réaliser les mandats suivants :

- Étude : évaluation sécurité barrage Niagarette-2
- Avis sur les modifications structurelles à l'usine d'eau potable
- Élaboration plan de protection de la source d'eau potable
- Achat automate pour station eaux usées
- Préparation devis problématique eau silteuse barrage Niagarette-2
- Achat 6 membranes et caissons pour usine eau potable
- Ajout télémétrie poste pompage PP4
- Nettoyage section rivière Niagarette
- Étude géotechnique barrage Niagarette-2 Plans et devis remplacement conduite rang Ste-Anne

Voirie

Au cours de 2023, la municipalité a fait réaliser les mandats suivants :

- Fin des travaux de la phase III de la rue des Moissons;
- Préparation des plans et devis pour le rang Laurent-Rivard et les rues Lépine et des Trèfles;
- Achat et installation d'un radar pédagogique (rue Tessier est);
- Disposition des sols contaminés à la suite des travaux routiers sur le chemin Île Grandbois;

Équipements de bureau et services informatiques

- Achat d'un serveur informatique et d'un ordinateur pour l'administration municipale;
- Implantation de services en cybersécurité pour les divers départements de la municipalité;

Projet garage/caserne

- Une évaluation marchande du lot 3 928 533 a été effectuée (ancien site du ministère des Transports situé sur le boulevard de la Montagne);
- Un audit de la caserne a été réalisé en matière santé et sécurité;

Loisirs et parcs

Au cours de 2023, la municipalité a fait les acquisitions suivantes :

- Achat 3 bancs en granit
- Achat de 2 buts de hockey

Subventions voirie

Au cours de 2023, la municipalité a bénéficié principalement des subventions suivantes dans le domaine de la voirie. Ces sommes ont été dédiées à des travaux d'entretien et d'asphaltage ainsi qu'au financement, en partie, du contrat de déneigement.

Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien	124 223\$
Programme d'aide à la voirie locale – volet PPA-CE	25 000\$
Total :	149 223\$

Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Ce programme du MAMH (volet 4) VISE à développer des initiatives de coopération intermunicipale pour offrir des services de qualité à leurs citoyens, à moindre coût. La municipalité de Saint-Casimir bénéficie des services suivants dans le cadre de ce programme.

- SPA : aide financière de 85% avec 16 autres municipalités de la MRC pour le service de la SPA sur le territoire. Une entente d'une durée de 3 ans (2022-2023-2024);
- Service d'un préventionniste, 1 jour par mois, en collaboration avec les villes de Pont-Rouge, St-Basile et Neuville. Aide financière de 85% pour une durée de 3 ans (2024-2025-2026);

- Embauche d'une agente de développement, une ressource partagée avec Saint-Thuribe. Aide financière de 85% pour une durée de 3 ans (2024-2025-2026);

Traitement des élus en 2023

Mairesse : 13 735\$ (municipalité) + 7 802\$ (MRC) : 21 537\$ (total)

Denis Naud : 4 578\$ (municipalité) + 1 239\$ (RRGMRP) : 5 817\$ (total)

Conseillers / conseillère : 4 578\$ (municipalité)

Conclusion

La modernisation des infrastructures municipales représente un défi financier majeur dans de nombreuses localités. La détérioration progressive des infrastructures combinée à l'augmentation des coûts de construction et de maintenance nous place dans une situation de plus en plus précaire. Pour y faire face, nous devons prioriser les projets en fonction de leur impact sur la capacité de payer des contribuables, tout en recherchant des solutions durables sur le plan financier et environnemental.

Par ailleurs, nous devons aussi relever le défi de créer un milieu de vie dynamique et une communauté vibrante. En ce sens, la municipalité doit favoriser un environnement dynamique et accueillant, où les résidents se sentent non seulement chez eux, mais aussi fiers de leur communauté.

En encourageant la créativité et l'entraide nous pourront mobiliser efficacement les ressources et les talents locaux pour faire face aux enjeux des prochaines années afin de créer un avenir meilleur pour toute la communauté.

Lise Baillargeon

Mairesse

10 juin 2024